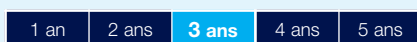


## Amundi

### Oblig Internationales

#### OBLIGATAIRE INTERNATIONAL

Durée minimum d'investissement recommandée



Indicateurs de risque

► Fourchette de Tracking-Error (%)



► Fourchette de sensibilité



Zone géographique

► Monde

Devise

► EUR/USD

Indicateur de référence

► JP Morgan Government Bond Index Broad

#### JP Morgan Government Bond Index Broad

Composé de titres obligataires gouvernementaux internationaux dont la notation minimum est BBB- (échelle S&P) et Baa3 (échelle Moody's), cet indice regroupe la majorité des marchés OCDE de taux et de devises.

#### Tracking-Error

La Tracking-Error (ou risque de déviation) est une mesure du risque de divergence de la performance du portefeuille par rapport à celle de l'indicateur de référence.

Une recherche de surperformance par rapport aux marchés internationaux de taux et de devises.

## 1 Un univers particulièrement large pour viser une forte surperformance

La philosophie d'Amundi Oblig Internationales repose sur la volonté de profiter d'un maximum d'opportunités offertes sur un univers particulièrement large. Ce dernier dépasse celui de l'indicateur de référence, regroupant la majorité des marchés OCDE de taux et de devises, par une diversification sur les marchés de taux et de devises non-OCDE.

Au sein de cet univers, le gérant d'Amundi Oblig Internationales bénéficie d'une vraie latitude pour mettre en œuvre ses convictions les plus fortes. Son style de gestion, souple et réactif, lui permet de s'adapter aux mouvements plus ou moins importants des différents marchés.

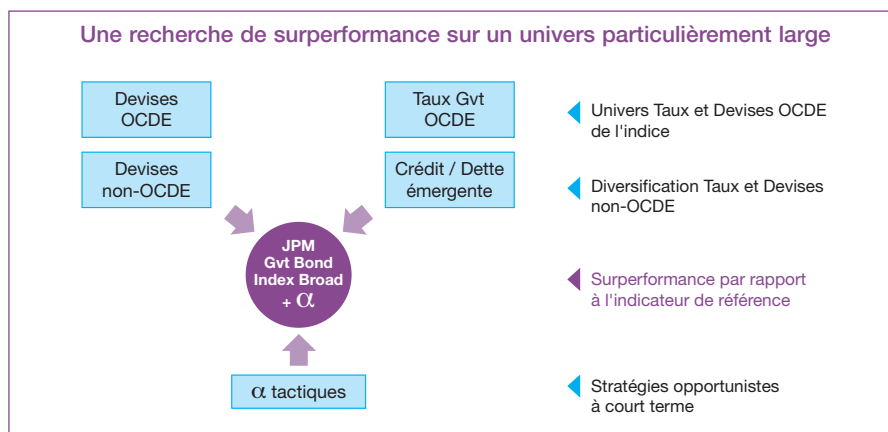
Ainsi la performance de la sicav dépend à la fois des tendances relatives et directionnelles des taux internationaux et des devises.

## 2 De multiples sources de performance

En fonction des vues stratégiques à long terme de l'équipe Obligations Internationales et Devises d'Amundi, le gérant détermine les expositions globale et spécifique du portefeuille à son univers d'investissement. Par exemple, s'il anticipe une hausse des taux et, par conséquent une dépréciation des actifs obligataires, il pourra diminuer la sensibilité d'Amundi Oblig Internationales par rapport à celle de l'indicateur de référence, et ce jusqu'à zéro.

Le gérant implémente alors, au sein de chaque classe d'actifs, des stratégies en valeur relative. Ces stratégies consistent à mettre en place de façon simultanée des positions acheteuses et vendeuses pour tirer parti du comportement relatif d'un marché par rapport à un autre, indépendamment de la direction générale des marchés. Par exemple, il pourra arbitrer l'achat des taux longs de la zone euro contre les taux longs américains.

En complément, les positions tactiques et le trading piloté par le biais de produits dérivés (taux, devises, volatilité, etc.) sont mis en place de façon opportuniste pour tirer profit des inefficiences des marchés à court terme.



## 3 | Un contrôle précis du risque

Le gérant d'Amundi Oblig Internationales bénéficie d'une enveloppe de risque significative contrôlée au travers d'une Tracking-Error ex-ante comprise entre 3 et 6 % p.a. à 66 % de niveau de confiance. Cette latitude lui permet de tirer profit d'un maximum d'opportunités de marchés. Pour cela, il privilégie les sources de valeur ajoutée les plus faiblement corrélées entre elles. En effet, plus les corrélations sont faibles, plus il est possible d'intégrer des sources de valeur ajoutée supplémentaires sans trop augmenter le risque global du portefeuille.

## 4 | Une équipe multi-spécialisée

La gestion de la sicav est assurée par l'équipe Obligations Internationales et Devises d'Amundi basée à Londres. Elle est composée de plus de 25 professionnels, dont des spécialistes chevronnés de la gestion active des devises et de la dette des pays émergents, et se positionne parmi les leaders européens sur cette classe d'actifs.

L'équipe dispose également de l'ensemble des ressources du groupe Crédit Agricole. Elle dispose ainsi d'outils pointus en matière de gestion de portefeuille (allocation du risque) et a accès à la table de négociation et au middle office spécialisés d'Amundi.

amundi.com

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, SICAV ou compartiment d'OPCVM présentés dans ce document ("les OPCVM") et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ; il est fourni à partir de sources qu'Amundi considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations.

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Tous les OPCVM ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs.

Investir implique des risques : les performances passées des OPCVM présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers.

Les valeurs des parts ou actions des OPCVM sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPCVM peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les OPCVM, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPCVM.

Les prospectus complets des OPCVM de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Ils sont également disponibles auprès des centres d'affaires et agences distribuant ces OPCVM.

Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à mai 2010.

## Caractéristiques principales

	Action I	Action P
Forme juridique	SICAV de droit français conforme aux normes européennes	
Société de gestion	Amundi	
Dépositaire	CACEIS Bank	
Date de création	28 février 1980	25 avril 2005
Devise de référence	EUR/USD	EUR
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances internationaux	
Affectation des résultats	Capitalisation / Distribution	Capitalisation
<b>Code ISIN</b>	EUR : FR0010032573 USD : FR0010033217	EUR : FR0010156604
<b>Passation d'ordres</b>		
Souscription minimum 1 <sup>er</sup> /suivantes	100 actions / 1 action	1 action / 1 millième d'action
Périodicité de calcul de la VL	Chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France	
Délais d'opération	Chaque jour d'établissement de la VL avant 12h25 (sur la base de la VL calculée en J+1)	
<b>Frais</b>		
Commission de souscription maximum	3,00 %	1,00 %
Frais de fonctionnement et de gestion annuel max TTC	0,80 %	1,00 %
Commission de surperformance	20 % max . TTC par an de la surperformance*	
Commission de rachat maximum	Néant	

\* Pour le détail de la méthodologie de la commission de surperformance, consulter le prospectus simplifié.